

Le Pelican

Journal officiel du Parti Démocrate et de la Ville de Mansura.

Marksville, 25 Janvier 1862.

ABONNEMENT.—\$4 payables d'avance ou dans le courant du premier mois.—Après le premier mois, le prix de l'abonnement sera de \$5.

AVIS.—\$1 par carré de dix lignes au moins pour la première insertion en chaque langue, et 50 cents pour les insertions suivantes.

CANDIDATURES.—Quelque soit le nombre des insertions, les annonces pour les candidatures seront chargées \$10 pour la publication en français et \$10 pour la publication en anglais.

Quand nos comptes seront entre les mains d'un collecteur, chaque compte sera augmenté du montant chargé par le collecteur, 10 pour cent.

REVUE MILITAIRE.

La revue du 18 a été favorisée par un temps superbe. Depuis quelques jours la température commençait à s'alourdir et à faire craindre que cette grande réunion des forces de la paroisse ne put s'opérer facilement, mais un soleil pénétrant vint réchauffer la journée qui devait voir pour la première fois depuis vingt ans les hommes des Avoyelles, en armes, sous ses principaux chefs militaires.

Le colonel A. D. Coco était retenu depuis plusieurs jours au Opelousas, où il faisait partie d'une Cour martiale appelée à juger un colonel de milice, et l'affaire se compliquant au delà des prévisions de cette Cour, il ne put se trouver ici pour y passer la revue du régiment qu'il avait lui-même commandé. Il aura regretté vivement son absence, mais qu'il se console, il y avait dans son Etat Major des hommes qui ont dignement le représenter et qui ont donné ce jour-là de éclatantes preuves d'un mérite incontestable.

Dès le matin de bonne heure, notre village était encombré de piétons, de cavaliers et de voitures venant de plusieurs directions pour se rendre à la Coulee des Grues, lieu du rendez-vous, à deux milles de Marksville. La compagnie s'est mise en marche vers neuf heures et une heure après elle occupait la place qui lui était assignée, à l'aire droite, sur le versant sud de la Coulee des Grues. Le champ de manœuvre était déjà occupé par quelques compagnies venues de loin, du Choupique, d'Evergreen, de Bordino et du Bend. Pres de ceux de Marksville virent bientôt se placer les hommes de Mansura et du Coin. La ligne de bataille, lente à se former d'abord, présenta vers midi un front imposant de six cent cinquante fantassins divisés en neuf compagnies et de trente cavaliers du bayon. Les hommes du capitaine Winn, de Holmesville, n'avaient pas répondu à l'appel du colonel Coco.

L'Etat-major était composé des officiers suivants:
Major, Colonel W. F. Cheney;
Major, G. L. Gautier;
Adjudant-major, Brunson;
Bergent-major, Robert Tanner;
Chirurgien-major, L. K. Branch;
Quartier-maître, A. B. Cocco.

Le commandement du Régiment échut à ce jeune et brillant officier, le major C. L. Gautier. Ses manières distinguées et polies et le tact tout militaire qu'il a su déployer, lui ont conquis l'estime de tous; il avait de plus à vaincre les difficultés d'un début auquel trois jours auparavant il n'était pas préparé. Il fut parfaitement secondé par l'Adjudant Brunson, le Sergent d'ordonnance Tanner et le Quartier-maître A. B. Cocco.

A une heure, la colonne s'ébranla, le défilé allait commencer. Neuf compagnies marchant par colonnes de trente hommes de front descendirent le vaste amphithéâtre et virent passer dans un ordre parfait devant les officiers supérieurs, qu'entourait une foule nombreuse attirée par la grandeur du spectacle. La compagnie de cavaliers du Bend sous le capitaine McIntire ouvrait la marche. Son clairon sonnait la marche guerrière et alternait avec celui de Marksville, héritage des anciens chasseurs à pied. Discours qu'il n'y a eu d'objection qu'à une certaine grosse caisse qui se trouva vers le centre du Régiment et dont le ton tam discordant ne servait qu'à faire perdre le pas aux troupes.

Les évolutions furent bien commandées et bien exécutées.

En tête: Ire compagnie, Marksville, capitaine Leon Phillipon;
2me comp. le Coin, capitaine Henry Bordelon;
3me comp. Mansura, capitaine Eliot Joffrin;
4me comp. Big Bend, capitaine Wm Risk;
5me comp. Choupique, capitaine Lee A. Robert Jr.
6me comp. Evergreen, capitaine Veratile;
7me comp. Riviers Rouge, W. W. Johnson;
8me comp. Points Maigre, capitaine Garlington;
9me comp. Bordino, capitaine Anstole Cocco;

Les marches et contre marches de cette belle colonne durèrent environ deux heures. Chaque compagnie rivalisait d'ordre et d'attitude militaire. On y distinguait quelques hommes rigides sur la discipline et ne bronchant pas plus que lorsque Péliaser les commandait. Discours en terminant, que la milice des Avoyelles quoique réduite ce jour là d'un grand tiers par les absents des différentes compagnies, s'est acquies des droits à la confiance du pays et saurait, à l'occasion, en donner des preuves.

Succession de PRUDENT D'ARTLY, dé cédé.

AVIS.

Les personnes ayant des réclamations contre la succession ci-dessus, sont notifiées de les présenter au sousigné, d'ament assermentées, et celles qui doivent à ladite succession sont informées d'avoir à régler promptement, sans quoi il sera pourvu à en opérer le règlement par des mesures légales.

H. & S. L. TAYLOR,
Avocats de la succession d'Artly.

Lundi dernier, vers trois heures de l'après-midi, Mlle Mathilde Frank rentrait en buggy dans notre village, lorsqu'en tournant l'encolure Marks et Damaine son cheval, connu pour être vicieux, s'emporta. Une haridelle attachée au râtelier du café Didier se trouva sur le passage du buggy que la faible main de la jeune fille ne pouvait plus diriger, et au choc la buggy est renversée jetant violemment Mlle Frank au milieu de la rue. Emportée aussitôt chez elle dans un état complet d'insensibilité, les soins les plus intelligents lui ont été donnés. Nous apprenons avec plaisir que son état n'inspire aucune inquiétude, et qu'elle en sera quitte pour une légère contusion à la tête.

La production de la laine dans le Sud.

Il appert de statistiques qui viennent d'être publiées que la production totale de la laine dans le Sud, le Texas non compris, est de dix millions de livres par an.

Dans le Texas seul cette production s'élève à un million cinquante mille livres par an. En joignant la production du Texas, la récolte entière de laine dans le sud s'élève donc à plus de douze millions de livres par an. Or d'après les statistiques dont nous avons parlé il résulte que tout individu use environ six livres de laine par an en vêtements, couvertures, etc., et comme la population de la Confédération du sud est de plus de dix millions, cette population consomme environ 60 millions de livres de laine par an de plus qu'elle n'en produit. C'est donc là une branche de l'industrie vers laquelle devra se porter l'attention des agriculteurs et des éleveurs d'animaux dans le sud, après la signature de la paix.

[R. Louisianaise.]

La guerre au Kentucky.

Le Memphis Appeal contient, dans un de ses derniers numéros, un article encourageant sur la situation au Kentucky. Il constate que les forces de l'ennemi qui se trouvent sous les ordres du général Buell ne dépassent pas cent dix mille hommes et que les généraux confédérés peuvent leur opposer de quatre-vingt-dix à cent mille hommes, actuellement sous les armes au Kentucky. Ce journal ajoute les détails suivants sur les mouvements et la position des divers corps d'armée.

Une colonne fédérale de 80,000 hommes menaçait depuis longtemps Bowling Green, et l'opinion était que la grande bataille de l'Ouest serait livrée dans ce voisinage. Les derniers renseignements que nous ayons de cet endroit nous ont été fournis par John W. Crockett, membre du conseil provisoire du Kentucky. S'appuyant que l'ennemi allait tenter un mouvement en avant, le général Sidney Johnston, fait d'actives préparatifs de défense et a reçu de nombreux renforts de divers points—des renforts assez considérables pour pouvoir, si l'ennemi retarde son attaque, aller lui-même à sa poursuite.

On croit généralement dans l'armée que si Buell avance il fera son attaque avec trois colonnes, l'une de front et les deux autres sur chaque flanc. Pour couvrir le flanc droit de l'armée confédérée la brigade du général Floyd est maintenant stationnée sur la route de Glasgow et de Bardstown, à vingt milles à l'est de quartier-général, et le général de brigade Clarke est à Hopkinsville avec cinquante mille hommes pour s'opposer à la marche de Tom Crittenden qui au dernier avis, se trouvait à 65 milles d'Hopkinsville et à 80 de Bowling Green. La position du général Johnston est donc bien gardée et considérée comme imprévisible.

Le général Zollicoffer est à neuf milles au sud de la rivière Cumberland dans une position fortifiée, seulement à vingt milles du général fédéral Schoepf qui s'est arrêté avec une faible force à Columbia, chef lieu du comté de Wayne dans l'est du Kentucky.

Le général Humphrey Marshall qui n'avait que 3,000 hommes à son entrée dans l'Etat s'est avancé vers le Nord en augmentant sa troupe à chaque pas par de nouvelles recrues. Aux derniers avis, il était à Prestonsburg avec 7,000 hommes et se portait vers une région du Blue Grass. Son avant-garde était à Hazle Green à 80,000 de Lexington. Il lui arrive tous les jours des renforts des comtés Bourbon, Bath, Montgomery, Harrison et Nicholas et il espère avoir organisé au printemps une armée assez forte pour capturer Lexington. Le général Pope qui commande les fédéraux à cet endroit avait 6,000 hommes mais Buell a dû lui envoyer récemment des renforts.

Le gouvernement provisoire de l'Etat a décidé la levée de trois régiments de volontaires qui seront enrôlés pour six mois. Ces troupes seront placées sous le commandement du général W. B. Preston, qui a été nommé commandant en chef des forces de l'Etat. Que ses efforts soient couronnés d'un succès complet ou partiel, la situation actuelle du Kentucky nous donne la conviction que les armées du Sud emporteront une série de succès à l'ouverture de la campagne du printemps. Comme on comprend parfaitement dans tout l'Etat qu'aucun traité de paix ne sera conclu sans que le Kentucky et les autres Etats à esclaves soient abandonnés à la Confédération du Sud, le plus grand intérêt s'attache aux mouvements futurs du général Sidney Johnston, à cause des résultats importants qu'ils peuvent avoir.

(Adapté.)

Juri de Police.

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE DES AVOYELLES.

Ce 19me jour de janvier A. D. 1862, le Juri de Police de la paroisse des Avoyelles s'est assemblé à la Maison de Cour dans la ville de Marksville, à 10 A. M., selon l'ordre donné par le président.

Membres présents :

- 1 Ward, J. P. J. Aymond;
 - 2 " L. Barbin;
 - 3 " J. J. Bordelon;
 - 4 " L. K. Branch;
 - 5 " John Ewell;
 - 6 " J. A. Robert Jr.;
 - 7 " Hilaire Decuir. (absent).
- Hon. L. K. Branch, au fauteuil.

Art. 1. Sur motion de John Ewell, Résolu, Que le rapport des commissaires appointés pour tracer une route publique à partir de la ligne de S. M. Perkin et couvrant le long du bayon sec jusqu'à la limite des paroisses Avoyelles et St-Landry soit accepté, et que James H. Kimball en soit nommé le surveillant.

De plus il est résolu, Que MM. J. H. Kimball, Dr. John Headley, Hayword, John Hunters, Richard Gardner et Dr. Read sont requis d'entretenir ladite route.

Sur motion de L. A. Robert, Jr., Résolu, Que le rapport des Commissaires appointés pour tracer une route publique entre les terres de J. B. Dufour et S. Grémillion est acceptée.

Art. 3. Sur motion de L. A. Robert Jr., Résolu, Que la route No. 14 dans le 6me ward du juri de police, soit changée de manière à couvrir du bayon Jack à la plus basse ligne de E. Bordelon, et que Edmond Jeannonne soit appointé surveillant de ladite route.

Art. 4. Sur motion de L. Barbin, Résolu, Que Valery L. Mayeux, collecteur de la Taxe Militaire, soit autorisé à rembourser à la veuve Pierre Dupuis la somme de \$31 93 qui lui avait été chargée par erreur par l'Assesseur sur le rôle des taxes pour l'année 1860.

Art. 5. Sur motion de John Ewell, Résolu, Que dans le cas où l'Organe Central discontinuerait la publication des débats du Juri de Police, le Pelican le publie jusqu'au 1er juin 1862, et qu'il lui soit alloué la balance due à l'Organe pour ladite publication.

De plus il est résolu, Que le Greffier du Juri de Police soit requis de fournir aux deux journaux une copie des débats du Juri de Police.

Art. 6. Sur motion de John Ewell, Résolu, Que le Shérif, en présentant ses comptes contre la paroisse pour avoir tenu les élections dans la paroisse, soit tenu de prouver qu'il avait un député dans chaque district pour recevoir les retours d'élection, et aussi que les élections ont été tenues à chaque boîte.

Art. 7. Sur motion de John Ewell, Résolu, Que la maison de commission de MM. Abat & Oehman, de la Nouvelle-Orléans, soit choisie par ce Corps dans le but de vendre les produits collectés par le collecteur spécial de la Taxe militaire, et que le collecteur de ladite taxe soit autorisé, dans le cas où le blocus serait levé, à expédier les produits collectés par lui à ladite maison de commission.

Art. 8. Sur motion de J. P. Aymond, Résolu, Que le compte de F. B. Debellevue soit déposé sur la table.

L'adresse suivante a été présentée par M. J. H. C. Barlow, avocat pour W. B. Stevens & Co.

Aux Honorables Président et membres du Juri de Police de la paroisse des Avoyelles dans l'Etat de la Louisiane:

Vous êtes notifiés, par la présente, de ne pas payer à Charles Gérard la somme de neuf cents quatre-vingt piastres et cinq cents (949 05) pour la construction et l'érection de la gabelle de votre paroisse, comme nous sommes les sous contracteurs pour le placement en bon ordre et la fourniture des matériaux nécessaires pour le travail extra des travaux en fer de ladite gabelle, et conséquemment vous priant de retenir nos droits et privilèges sur les travaux et fournis par notre maison.

13 Janvier 1862,

W. R. STEVENS & Co.

Art. 9. Sur motion de John Ewell, Résolu, Que les commissaires appointés pour surveiller la construction de la gabelle de paroisse requièrent Charles Gérard de leur prouver, à leur satisfaction, qu'aucune dette ne pèse sur ladite gabelle, avant de lui délivrer les mandats sur la paroisse, comme il est dit dans le contrat.

Art. 10. Sur motion de J. P. J. Aymond, Résolu, Que William Peayre, Oscar Cheney, Wm Complan, John Bringoll, Marcelin Gaspard et Isaac Martin, soient appointés commissaires pour tracer une route publique sur la rivière Rouge, à partir de la limite de démarcation entre les paroisses Rapides et Avoyelles, courant au bas de ladite rivière, jusqu'à l'embouchure du bayon Chactaw, et que ladite route soit alignée en dedans de la ligne de la paroisse, et aussi loin que la dite levée s'étend, et qu'ils présentent leur rapport à la prochaine assemblée du juri de police.

Art. 11. Sur motion de J. J. Bordelon, Résolu, Que le Greffier du juri de police soit requis de faire publier toutes lois ayant rapport à la hauteur des barrières, etc., passées par ce Corps.

Sur motion de John Ewell, le juri s'ajourne à midi.

SEANCES DU SOIR.

Le juri se rassemble conformément à l'ajournement. Les mêmes membres sont présents.

L'hon. L. K. Branch, président.

Art. 12. Sur motion de John Ewell, Résolu, Que la collection des taxes de paroisse pour l'année 1861 soit donnée au plus bas enchérisseur, et que les soumissions soient faites par écrit.

Lorsque M. P. P. Normand présente sa soumission, et M. A. M. Kilpatrick la sienne, M. Normand offre de collecter les taxes à raison de six pour cent, et M. Kilpatrick à raison de cinq pour cent. En conséquence, M. Kilpatrick a été déclaré élu Collecteur de paroisse pour l'année 1862.

Sur motion de John Ewell, Résolu, Que le Trésorier de Paroisse soit et est autorisé à émettre un bon pour la somme de cinq cents dollars en faveur du capitaine Oliver, pour l'usage des "Evergreen Inviolables"—ledit bon devant être payé en dehors de l'appropriation des \$1,000 faite auparavant à ladite compagnie. Ledit capitaine retiendra l'argent entre ses mains, pour subvenir aux plus urgents besoins des membres de sa compagnie.

Art. 14. Sur motion de L. Barbin, Les comptes suivants ont été acceptés:

E. P. Couvillon,	\$ 5 60
A. Lafargue,	8 00
A. P. Rabalais,	4 15
Berlin A. Robert,	76 50
L. Phillipon,	16 00
W. A. Stewart,	10 00
Frederick Masters,	10 50
P. P. Normand, Shérif,	339 50

Art. 15. Sur motion de L. Barbin, Résolu, Que nous, les membres du Juri de Police, retenions dans nos mains une somme suffisante pour couvrir la réclamation des Etats Confédérés, et aussi la réclamation des sous-contracteurs pour la construction de la gabelle de paroisse, et qu'il soit donné quinze jours à Charles Gérard pour remplir les conditions de son contrat, lequel recevra alors des commissaires les notes pour la balance restant entre leurs mains.

Art. 16. Sur motion de L. A. Robert, Jr., Résolu, Que les commissaires appointés pour la construction de la gabelle soient requis de contracter pour la construction d'une citerne en briques à l'usage de ladite gabelle.

Art. 17. Sur motion de John Ewell, Résolu, Que le Shérif fasse faire une barrière en bois, d'un pouce d'épaisseur, et présente son compte à la prochaine assemblée du juri de police.

Art. 18. Sur motion de John Ewell, Résolu, Que Martin Livingston, Joseph J. Bordelon et Thomas P. Buleien, soient appointés commissaires à l'effet de contracter pour les réparations à faire au pont du bayon Lac—les dites réparations devront être payées en dehors des taxes de 1862; et après l'achèvement des réparations, lesdits commissaires sont autorisés, par cette résolution, à tirer le montant sur le Trésorier de paroisse.

Sur motion de L. A. Robert, Jr., le Juri s'est ajourné sine die.

L. K. BRANCH,
Président.

Certifié conforme:
E. E. COCHRANE, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE DES AVOYELLES.

COUR DU SEPTIEME DISTRICT JUDICIAIRE.

Succession de François Roy, décédé.

EN VERTU d'un ordre de vente, à moi adressé par l'honorable Cour du Septième District Judic. de l'Etat de la Louisiane, dans et pour la paroisse des Avoyelles, il sera offert en vente publique, par le sousigné, Notaire Public dans et pour la dite paroisse, pour être adjugé au plus haut et dernier enchérisseur, le

MARDI, 11 février 1862,

entre dix heures du matin et quatre heures de l'après-midi, à la dernière résidence du défunt, les propriétés suivantes, savoir:

1. Un certain morceau de terre situé près de l'habitation ou résident du défunt, ayant été acheté d'Alcée Laborde et contenant cent soixante arpents plus ou moins, borne au Nord par l'habitation sus-mentionnée, au sud par Louis Prévot, à l'est par Jean Baptiste Laborde jeune et à l'ouest par Paulin St-Romain avec les bâties et améliorations qui s'y trouvent.
2. Une certaine habitation ou morceau de terre, située près de l'habitation sus-mentionnée, contenant cent arpents plus ou moins, borne au Nord et à l'ouest par l'habitation sus-mentionnée, au sud par la veuve Joseph St-Romain et à l'est par Jean Pierre Ducôte avec les bâties et améliorations qui s'y trouvent. Laquelle habitation ou morceau de terre fut achetée par le défunt de la vente de succession de Mme Emille Couvillon, décédée, épouse de Zenon St-Romain.
3. Un certain morceau de terre de cyprès, situé au Sud de Lac aux Perles, contenant vingt-six acres plus ou moins, borne au Nord par Louis Prévot, au sud par Alce Roy, à l'est par Jean Baptiste et Paulin Laborde et à l'ouest par Prudent Normand.

LES ESCLAVES SUIVANTS:

4. Baptiste, nègre, âgé d'environ 45 ans.
5. Bob, " " " " 40 "
6. Simille, " " " " 27 "
7. Victoire, négresse âgée d'environ 38 ans et ses quatre enfants: Victoria, neuf ans; Henry, 6 ans; Saintville, 2 ans et un enfant de 28 jours.
8. Louise, négresse, âgée de 38 ans et son enfant Clementine, âgée de 6 ans.
9. Elisabeth, négresse âgée d'environ 20 ans.

10. Aizire, négresse âgée d'environ 17 ans.
11. Fanny, " " " " 12 "
12. Marianne, " " " " 10 "
13. 25 têtes de bêtes à cornes.
14. 2 chevaux de tir.
15. 1 mulet.
16. 30 têtes de cochons.
17. 40 têtes de montons.
18. Une paire de bœufs.
19. 350 barils de maïs en robe.
20. Un lot d'outils aratoires.

Termes et Conditions.

Pour toute somme de dix piastres et au-dessous, payable comptant. Pour toute somme au-dessus de dix piastres payable en trois paiements annuels égaux, savoir: un tiers payable le 1er avril 1863, un tiers payable le 1er avril 1864 et le dernier tiers payable le 1er avril 1865.

Les acheteurs doivent fournir leurs billets avec deux bonnes et valides cautions, in solidum, payables à l'ordre de l'Administrateur et portant une hypothèque spéciale sur lesdites terres et esclaves, plus intérêt à huit pour cent l'an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, sans pour cela autoriser aucun retard dans le paiement. Les actes de vente seront passés par devant le Recorder de cette paroisse et les billets faits payables à son bureau.

Marksville, ce 4 Janvier 1862.

E. E. COCHRANE,
Eucateur Public.

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE DES AVOYELLES.

COUR DU SEPTIEME DISTRICT JUDICIAIRE.

Succession d'Azélie Jumeau, épouse décédée de Valérie Morcau père.

EN VERTU d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Cour du 5.ème District Judic. dans et pour la paroisse des Avoyelles, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, au plus haut et dernier enchérisseur par le sousigné, Notaire Public, une cent cinquante arpents, pour la dite paroisse, le

MARDI, 8 février 1862,

entre dix heures du matin et quatre heures de l'après-midi, à la résidence de Valérie Morcau père, les propriétés suivantes, savoir:

1. L'habitation sur laquelle Valérie Morcau père reside actuellement, située près de Mansura dans cette paroisse et contenant cinquante-trois acres et demi, borne au Nord par les terres de J. B. M. Grémillion, au sud par celles de la succession de John Cole, à l'est par Gervais Chatelein et à l'ouest par Valery Gauthier, avec toutes les bâties et améliorations qui s'y trouvent.
2. L'esclave SOPHIE, négresse âgée d'environ 80 ans.
3. 20 têtes de cochons.
4. 1 vache et son veau.
5. 15 têtes de montons.
6. 6 têtes de literie.
7. 1 armoire.
8. 1 pendule, 2 tables et 8 chaises.
9. Outils aratoires.
10. Ustensils de cuisine.
11. Sept mille livres coton en grain plus ou moins.

TERMES & CONDITIONS.

Pour toute somme de cinq piastres et au-dessous payable comptant. Pour toute somme au-dessus de cinq piastres, payable en quatre paiements annuels égaux, savoir: un quart payable le 1er avril 1862, un quart payable le 1er avril 1863, un quart le 1er avril 1864 et le dernier quart payable le 1er avril 1865.

Les acheteurs devront fournir leurs billets avec deux bonnes et valides cautions, in solidum, payables à l'ordre de l'Administrateur et portant une hypothèque spéciale sur ladite terre et esclave en faveur de l'Administrateur, plus intérêt à huit pour cent l'an, à partir des échéances respectives jusqu'à parfait paiement, sans pour cela autoriser aucun retard dans le paiement.

Les actes de vente seront passés par devant le Recorder de cette paroisse et les billets faits payables à son bureau.

Marksville, ce 4 Janvier 1862.

E. E. COCHRANE,
Eucateur Public.

AVIS.

Taxe Militaire Spéciale.

LE sousigné, Collecteur d'impôt commissionnaire, informe les contribuables de la paroisse des Avoyelles que la taxe militaire spéciale pour 1860 étant due, il procédera à la collection et que sur demande s'il n'y a pas satisfaction, il en exigera le paiement conformément à la loi.

Afin de faciliter la collection de ladite taxe, le sousigné, Collecteur, se trouvera tous les lundis au Bureau du Shérif à Marksville, où on pourra lui faire des versements.

M. P. A. Durand et Alphonse Morrow sont les députés Collecteurs du sousigné.

Avoyelles, 11 Janvier 1862.

VALERY L. MAYEUX,
Collecteur.

11 jan—1 m

AVIS.

LE sousigné offre à vendre ou à louer son ancienne résidence dans la ville de Marksville. Toute personne désirent s'établir d'une manière permanente à Marksville ferait un marché avantageux, attendu que cette propriété se trouve située dans une des parties les plus agréables de la ville.

Il informe, en outre, ses amis et ses patrons qui peuvent avoir besoin de ses services, qu'il reside actuellement sur l'habitation achetée de François Grémillion, à un mille environ de Marksville, et où on pourra toujours le trouver prêt et dispose à servir ceux de ses bons amis qui l'ont si longtemps honoré de leur confiance.

18 Janvier 1862.

G. E. ELMER, M. D.

GARDES DUCOTE

CEUX qui désireront s'engager dans la compagnie des Garde Ducote, des Avoyelles, voudront bien s'adresser au capitaine J. J. Ducôte, ou à Paulin M. Grémillion, à Bordaux, à Wm M. Ewell et à J. A. Cappel, à Evergreen.

11 jan—1 m

Avis au Public.

LE sousigné a l'honneur d'annoncer aux habitants de Marksville et des environs, que s'étant établi dans la boulangerie de la rue Dumaine, près du marché, on y trouvera à toute heure du pain et des biscuits de toute sorte, faits de meilleurs extra de farine.

MATHIEU SAMOUILLAN,
4 j. 1 m.